

## Accueillir des publics en situation de handicap

Fiche de bonnes pratiques rédigée par SOUFFLEURS DE SENS

L'INMA et SOUFFLEURS DE SENS agissent ensemble afin de proposer une découverte des métiers d'art accessible à toutes et tous. En plus du dispositif Souffleurs d'Images visant à accompagner les publics aveugles et malvoyants lors de sortie culturelles, nous proposons aux participants de l'édition 2024 cette fiche pratique pour l'accueil des publics en situation de handicap.

### Handicap défini par la loi du 11 février 2005 :

Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

### Pictogrammes :

Différents pictogrammes sont utilisés pour représenter l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Ces pictogrammes sont reconnus par les personnes ayant des besoins d'accessibilité spécifiques et vous permettent de communiquer sur les solutions d'accessibilité que vous mettez en place.



Représente l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap **visuel**. Le handicap visuel est causé par une déficience visuelle, allant de la déficience légère (malvoyance) à la cécité (absence de perception de lumière).



Représente l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap **mental**. Le handicap mental est causé par une déficience intellectuelle. Il entraîne des difficultés de conceptualisation, d'apprentissage, de décision, de communication...



Représente l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap **auditif**. Les personnes malentendantes s'appuient généralement sur des informations visuelles et sur la gestuelle pour communiquer. Certaines personnes dites « sourdes-signantes » utilisent la langue des signes française (LSF). Les personnes malentendantes peuvent bénéficier de prothèses auditives externes ou d'implants pour faciliter leur confort d'écoute.



Représente l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap **moteur**. Le handicap moteur se traduit par une atteinte partielle ou totale de la motricité (difficultés pour se déplacer, manipuler...)



Représente l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap **psychique**.  
Il impacte le sens de la réalité et la capacité d'organisation.

Dans le monde, **15% de personnes sont en situation de handicap**, et le handicap invisible représente 80 % des handicaps.

Ces **bonnes pratiques** s'appliquent donc à tous les visiteurs que vous rencontrez. Vous ne pouvez pas rendre tout accessible tout de suite, en revanche vous pouvez rendre la visite de chacun **plus adaptée et plus agréable** en adoptant quelques bonnes pratiques.

### Quelques bonnes pratiques :

- Se présenter et indiquer son rôle,
- S'informer sur les attentes et besoins particuliers des publics, si possible en amont,
- Communiquer sur l'accessibilité du lieu (pictogrammes, communication spécifique). A noter : SOUFFLEURS DE SENS a édité une fiche pratique sur la communication accessible que vous trouverez sur [ce lien](https://www.souffleursdesens.org/sites/default/files/inline-files/Fiche%20Communication%20Accessible.pdf) :
- Prévenir les publics en cas de bruits ou de lumières fortes,
- Ne pas infantiliser ni parler à la place de la personne, ne pas présupposer des capacités de la personne,
- Considérer l'aidant sans en faire l'interlocuteur premier : s'adresser directement à la personne et non à l'accompagnant,
- Adopter une posture et une communication bienveillante,
- Veiller à la sécurisation du déplacement, au bon déroulé de la visite,
- Prévoir des endroits où il est possible de s'asseoir,
- Autoriser de l'eau ou de la nourriture à portée de main
- **Respecter les choix des publics :**

**L'accès à la culture**, ainsi que le fait de pouvoir choisir et être maître de sa consommation culturelle, **est un droit**.

Les droits culturels regroupent les **droits et les libertés** permettant à **l'individu de prendre part aux actions nécessaires à la création de son identité, au sein d'une communauté**. Il est donc fondamental de donner la possibilité aux publics d'accéder à l'offre culturelle mais aussi de leur laisser le choix de participer ou non à cette offre.

©SOUFFLEURS DE SENS 2023

Contacts référent INMA :  
Mathilde Granier, Chargée de développement culturel  
[granier@inma-france.org](mailto:granier@inma-france.org)  
+33(0)1.55.78.85.86

Institut National des Métiers d'Art  
14 rue du Mail 75002 PARIS - Tél 01 55 78 85 85 - Fax 01 55 78 86 15  
[info@inma-france.org](mailto:info@inma-france.org) - [www.institut-metiersdart.org](http://www.institut-metiersdart.org)  
Intracommunautaire : FR 27 306 330 564 00023 - Siret : 306 330 564 00031 - Code APE : 9499 Z

SOUFFLEURS DE SENS  
163 Rue de Charenton 75012 Paris - Tél 01 42 74 17 87  
[contact@souffleursdesens.org](mailto:contact@souffleursdesens.org) - [www.souffleursdesens.org](http://www.souffleursdesens.org)